

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/09/2007 - Convocation du 19/09/2007
Compte rendu affiché le : 05/10/2007
Président de séance : M. Paul LAFFLY
Secrétaire de séance : Mme Danielle BROSSARD

Ref : CC

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	18
Votants	21

Présents : M. FAURE; M. LAFFLY; Mme GUERIN; M. CHATUT; Mme BOUHEY; M. AUROY; M. RODRIGUEZ; M. MEYER; Mlle VEYRIER; Mme BROSSARD; Mme GLATARD; Mme WYMANN; Mme MARMONIER; M. GONDELAUD; Mme DESVIGNES; M. MACHURAT; Mlle MILLET; M. BELLOT

Absents représentés : M. BOUREZG (pouvoir à Mlle MILLET); M. POINT (pouvoir à M. GONDELAUD); M. OLLIVIER (pouvoir à M. RODRIGUEZ)

Absents excusés : Mme PERRIN; Mme BERRA; M. FORGET

Absents : M. CHRETIN; M. GOSSET; Mme ZULI; M. FERNANDES; Mme LABASOR

Objet : Participation des communes au dépliant "Une maison plus sûre"

Le dépliant "Une maison plus sûre" a été diffusé sur les communes de Neuville-sur-Saône, Albigny-sur-Saône, Curis au Mont d'Or, St Germain au Mont d'Or et Genay.

Le financement de cette parution a été réalisé par la commune de Neuville-sur-Saône, porteuse du projet. Aussi, il convient de définir la participation des communes partenaires au vu du nombre d'exemplaires diffusés et déduction faite de la participation de l'Etat dans le cadre de la politique de la ville.

Compte tenu du nombre d'exemplaires édités pour chaque commune et déduction faite de la subvention de l'Etat, la participation des communes peut être définie ainsi :

- ▶ Albigny : 264 €
- ▶ Curis au Mont d'Or : 60 €
- ▶ St Germain au Mont d'Or : 240 €
- ▶ Genay : 451 €
- ▶ Neuville-sur-Saône : 691 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur l'adjoint délégué, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **APPROUVE la participation des communes partenaires à la réalisation du dépliant "Une maison plus sûre" comme expliquée ci-dessus,**
- **DIT que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes opérations relatives à l'application de la présente décision.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour Extrait Conforme,
NEUVILLE-SUR-SAÔNE,
Le 27 septembre 2007
Le Maire,
Paul LAFFLY.



Acte rendu exécutoire après
Dépôt en préfecture le 09/10/2007
Publication ou affichage du 09/10/2007
Paul LAFFLY,
Maire.